

Conseil National

Plébiscite de la formation professionnelle des cafetiers-restaurateurs et hôteliers

Avec clairvoyance et bon sens, une écrasante majorité de parlementaires n'a pas cédé au chant des sirènes et aux injonctions du Conseiller fédéral Joseph Deiss. Par 140 voix contre 19, le Conseil national a, le 1er décembre dernier, maintenu une formation minimum obligatoire dans tout le pays en matière d'hygiène publique, rejoignant en cela la solution de compromis acceptée le 27 septembre par le Conseil des Etats.

Il convient bien sûr de se réjouir de l'acceptation de cette proposition présentée par le Conseiller national vaudois Luc Recordon qui a obtenu le soutien d'une très large majorité de l'hémicycle. Cette décision courageuse et très claire du plénum soulage et motive l'ensemble de la branche de l'hôtellerie et de la restauration.

Ignorant les prises de position unanimes des gouvernements des cantons latins, écartant les mises en garde des chimistes cantonaux de tout le pays et s'offusquant de la ténacité des associations économiques qui invoquaient un nivellement de la formation professionnelle par le bas, le ministre fédéral de l'économie Joseph Deiss a persisté et signé. Dans le cadre des débats du Conseil national de la loi sur le marché intérieur (LMI), il s'est opposé avec véhémence à toute exigence de formation professionnelle pour la reprise d'un établissement.

Dans notre pays, plus de 2 millions de clients fréquentent chaque jour un établissement de la restauration. Sous l'angle de la protection d'un intérêt public évident, tous les cantons à l'origine et 18 d'entre eux à ce jour – dont l'ensemble des cantons romands – ont fort judicieusement maintenu l'exigence d'une formation obligatoire pour exploiter un café-restaurant ou un hôtel.

La suppression de toute formation des futurs cafetiers-restaurateurs aurait très rapidement condamné une partie importante de cette vaste branche économique à la plus plate des médiocrités. Bonjour les dégâts, ne serait-ce qu'en terme d'hygiène publique ou par exemple de responsabilité et d'encadrement des nombreux apprentis.

Alors que les milieux économiques et politiques n'ont cessé d'appeler de leurs vœux une élévation au niveau de l'accueil et de l'hygiène des établissements et que les associations professionnelles y travaillent inlassablement, Josef Deiss a confirmé sa détermination en nous délivrant un message résolument contraire. Cette proposition, si elle avait été suivie par le Conseil national, aurait jeté l'anathème sur une catégorie socioprofessionnelle. Elle aurait été ressentie par les exploitants comme une injure douloureuse par celles et ceux qui ont à cœur de privilégier la qualité et l'éthique indispensable à notre vocation touristique.

Soyons clairs : la clause du besoin qui limitait le nombre de débits d'alcool est révolue, la concurrence est aujourd'hui féroce avec plus de 30% d'établissements qui changent de mains chaque année. L'intention n'a donc pas été de restreindre la concurrence envers les collègues en provenance de la minorité des cantons n'exigeant pas de formation, mais bien d'offrir par équivalence aux candidats

potentiels européens les indispensables informations en matière d'hygiène, de sécurité et d'assurances sociales pour exercer ici ce métier passionnant mais exigeant.

Le principal bénéficiaire de cette décision est le client qui pourra à l'avenir également bénéficier partout en Suisse de sécurité en matière d'hygiène alimentaire.

Cela dit, cette année de contacts enrichissants et intenses nous ont permis d'apprécier les valeurs et la richesse des contacts humains. C'est avec gratitude et reconnaissance que nous souhaitons remercier chaleureusement Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers aux Etats, Conseillères et Conseillers nationaux, les Gouvernements cantonaux de Suisse romande pour leur précieux appui. N'oublions pas les Chimistes cantonaux, les associations économiques sœurs et enfin tous les organes de Gastrosuisse dont le soutien a été primordial.

Merci de tout cœur à tous les présidents et membres des comités des sections latines qui se sont engagés et qui, par leur travail, ont forgé ce succès indispensable à la pérennité de la formation de la relève et de qualité de la restauration et de l'hôtellerie. Nous souhaitons tous ensemble encore à l'avenir l'améliorer pour le plus grand bien de notre tourisme.

Dès maintenant, la profession se doit de prouver sa bonne foi et mériter la confiance qui lui a été témoignée, cela afin qu'à l'avenir nous n'ayons plus à justifier le droit d'être formés pour pouvoir subsister !

Frédéric Haenni, député
Président Gastrovaud